

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois avril, vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en cession ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame RABLINEAU Jeannine, Maire.

Présents : RABLINEAU Jeannine, DENIS Jean-Noël, DURAND René, BRAUD Marie, MARTEL Caroline, TORCHEUX Frédéric, ROUX Vincent, MORISSEAU Christian, BON Erwan.

Excusés : PONCHON Marcel (pouvoir à MORISSEAU Christian), PINTO Miguel.

Madame BRAUD Marie a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du Jour :

- ↪ Vote du compte financier unique 2024 (CFU) ;
- ↪ Affectation des résultats 2024 ;
- ↪ Vote des taux des taxes locales et des budgets primitifs 2025 ;
- ↪ Subventions 2025 ;
- ↪ Délibérations diverses (délégués du Parc Nat. Rég. NM ;
- ↪ Questions diverses.

I – VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Monsieur DENIS, 1^{er} adjoint au Maire, rappelle que le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Il donne connaissance du Compte Financier Unique (CFU) 2024 du budget principal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

1°) Donne acte de la présentation du Compte Financier Unique (CFU) 2024 du budget principal, lequel peut se résumer ainsi :

Exercice 2024	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Fonctionnement	159 392.32	181 943.74	22 551.42
Investissement	121 786.26	70 612.02	- 51 174.24

2°) Donne acte de la présentation du Compte Financier Unique (CFU) 2024 du budget annexe des panneaux photovoltaïques, lequel peut se résumer ainsi :

Exercice 2024	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Fonctionnement	3 043.13	4 851.93	1 808.80
Investissement	1484.40	2 296.68	812.28

3^e) Constate les identités de valeurs avec les indications du Comptable public assignataire ;

4^e) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

5^e) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

II– AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Le Conseil Municipal décide l'affectation des résultats 2024 au BP 2025 :

COMMUNE

Au vu du CFU 2024, le Conseil Municipal décide l'affectation des résultats comme suit :

Section de fonctionnement Recettes : 002 – excédent reporté : 186 619.75 € ;

Section d'investissement Dépenses : 001 – déficit reporté : 9 613.76 € ;

Section d'investissement Recettes : 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé : 9 613.76 €

PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Au vu du CFU 2024, le Conseil Municipal décide l'affectation des résultats comme suit :

Section de fonctionnement Recettes : 002 – excédent reporté : 9 941 € ;

Section d'investissement Recettes : 001 – excédent reporté : 5 720.59 €.

III – VOTE DES TAUX DES TAXES ET DES BUDGETS PRIMITIFS 2025

- **Vote des taux des taxes**

Madame le Maire propose de voter les taux des taxes locales comme suit :

- TAXE FONCIER BÂTI : 31,27 %
- TAXE FONCIER NON BÂTI : 10,43 %
- TAXE D'HABITATION : 4,11 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide les taux.

- **Vote des budgets primitifs 2025**

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les projets 2025 des budgets communaux, après validation de Monsieur MARECHAL, receveur municipal.

COMMUNE DE PERROU

Le Conseil Municipal vote le budget primitif pour l'exercice 2025, équilibré :

- section d'investissement : 90 122 €,
- section de fonctionnement : 333 800 €.

PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Le Conseil Municipal vote le budget primitif pour l'exercice 2025, équilibré :

- section d'investissement : 8 017.77 €,
- section de fonctionnement : 13 426 €.

IV – SUBVENTIONS 2025

Les membres du Conseil Municipal étudient les subventions 2025 :

Fonds Solidarité Logement 2025 : 250 €

La Prévention Routière : 50 €

MFR Haleine (1 jeune) : 40 €

Sacré Cœur DOMFRONT – Voyage en Espagne (1 jeune) : 40 €

Amicale Fertoise (2 jeunes) : 80 €

Comité Festivités de Perrou : 100 €

V- DELIBERATIONS DIVERSES

- Délégués du Parc Naturel Régional Normandie-Maine (PNRNM)

Au vu du processus entamé par le PNRNM pour son classement sur la période 2024-2039, la composition des deux instances délibérantes va se trouver modifiée.

Nous devons donc confirmer (avant le 18/04/2025) que nos deux représentants, nommés par délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020, restent délégués.

Il s'agit de Vincent ROUX et Frédéric TORCHEUX.

Le Conseil Municipal confirme ces deux délégués.

- Plan de lutte contre le frelon asiatique.

Madame le Maire expose au conseil municipal que dès constat de la présence de frelons asiatiques, l'autorité administrative, c'est-à-dire le préfet de département désigné par le décret n° 2017-595, peut procéder ou faire procéder à la capture ou à la destruction (art. L 411-8 du code de l'environnement).

Un arrêté préfectoral devait préciser les conditions de réalisation des opérations. En l'absence d'un tel arrêté, les opérations de lutte contre le frelon ne sont pas financées par l'État.

La destruction des nids reste à la charge des particuliers et peut être, le cas échéant, prise en charge en tout ou partie par des financements locaux émanant de collectivités territoriales.

En décembre 2024, le département de l'Orne a décidé de mettre un terme à la prise en charge partielle du montant des frais (33%). Suite à cela, la CDC Andaine-Passais, qui prenait également à sa charge 33% de la facture, a décidé de ne pas renouveler cette aide.

La Commune est donc sollicitée par le GDS de l'Orne, dans le cadre de la lutte collective contre la prolifération du frelon asiatique, pour prendre en charge une partie de ces frais.

Le GDS facturera également à la commune la somme de 10 € par dossier pour la gestion des demandes.

Madame le Maire propose de participer à la destruction des nids de frelons asiatiques, à hauteur de 33 %, montant plafonné à 40 € par dossier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter dans les conditions ci-dessus.

VI - QUESTIONS DIVERSES

- CDC ANDAINE PASSAIS / Collecte des déchets : modification du système de collecte à compter du 1^{er} juillet 2025. Ramassage des sacs de tri sélectif en porte à porte. Sacs jaunes à retirer en mairie.

Autres questions :

- Gouttières de l'église à remplacer ;
- Travaux à prévoir à la station d'épuration ;
- Nouveau plan d'épandage des boues ;
- Chemin des Haies : projet d'élargissement suspendu ;

Séance terminée à 21h30.

Le Maire,